

Subsides

Nous n'avons aucune objection, monsieur le président, à ce que vous leur donniez la parole ce soir, de façon équitable—comme vous le faites toujours, bien entendu—j'aimerais bien que le député ne s'oppose pas à nous laisser discuter des questions qui nous intéressent. Nous étions disposés à entamer le débat sur l'article 2. C'est dans un esprit de collaboration que nous avons consenti à reporter cet article et à passer à l'étude des annexes. Je demande au député de se montrer un peu plus accommodant, monsieur le président.

M. Rose: Monsieur le président, il est vrai que je me suis absenté de la Chambre; je ne tiens donc pas à contredire ceux qui se sont engagés auparavant à reporter divers articles pour procéder à l'étude de l'annexe A. C'est du moins ce que j'ai entendu dire quand je suis revenu à la Chambre. A ce que je sache, nous n'y avons aucune objection, pourvu que nous nous en tenions à l'annexe A.

Le président: Je vais tâcher de vous aider. Je ne tiens pas à discuter du principe du bill. A l'annexe D, on trouve les crédits 15A et L36a qui traitent de l'énergie, des mines et des ressources et des paiements aux raffineries. Est-ce que cela suffit au ministre et aux députés pour discuter des questions qui les intéressent à l'annexe A? Je ne suis pas suffisamment bien informé pour répondre à mes propres questions.

M. Stevens: Monsieur le président, nous n'avons certainement aucune objection au report des annexes A, B et C. Si les députés veulent parler du poste relatif aux Pêches et aux Océans, je signale qu'ils peuvent fort bien le faire dans le cadre de l'annexe D. Comme vous l'avez déjà dit, de toute façon, l'annexe D a une portée assez vaste. Je pense que nos amis du NPD arriveront probablement à faire valoir leurs points de vue en se rapportant à l'annexe D.

M. Rae: Monsieur le président, ne pourrions-nous pas soulever des questions qui touchent aux quatre annexes? Je ne comprends pas quel problème peut se poser si le député à ma droite veut parler de l'annexe B tandis que nous voulons parler de l'annexe A.

Le président: Le problème se pose quand on présente des amendements. La présidence doit aider le comité à faire son travail de façon ordonnée afin qu'il n'y ait pas de discussions ou de divergences de vues entre des députés qui ne parlent pas de la même annexe. En ce qui concerne l'annexe D, je ne vois pas pourquoi le ministre ne pourrait pas répondre aux questions qui semblent préoccuper les députés du NPD au sujet de l'énergie si c'est de cela qu'il veut parler pendant que nous étudions cette annexe.

M. Nystrom: Monsieur le président, il ne me semble pas y avoir de problème. Si nous suivons les conseils que vous avez donnés au comité, nous pourrions parler des pêches pendant que nous discutons du programme de transport maritime et nous pourrions en même temps poser nos questions.

Le président: Le comité devra décider lui-même. Pour l'instant, je dois savoir quelle suite donner à la décision qui a été prise de réserver les articles 2, 3, 4, 5 et 6. Nous sommes en train d'étudier l'annexe A. Si les députés n'arrivent pas à s'entendre, nous devons poursuivre l'étude de l'annexe A et je m'efforcerai de donner l'orientation la plus ordonnée possible au débat.

L'annexe A est-elle adoptée?

[M. Breaux.]

M. LeBlanc: Monsieur le président, si j'ai bien compris votre dernière observation, la discussion pourra être assez étendue. C'est probablement ce que veulent la plupart des députés. Ce sera une nouvelle expérience pour un bon nombre d'entre nous et il me semble que les sages et savants conseils de certains de nos collègues nous auraient été très utiles pendant la discussion que nous venons d'avoir. Nous ferons cependant de notre mieux.

Les discussions sur les pêches doivent paraître plutôt bizarres à ceux d'entre nous qui se rappellent la période de 1974-1975. La plupart des tensions et des discussions reliées au secteur de la pêche à l'heure actuelle proviennent d'un embarras de richesses. Il y a une abondance de poisson. C'est justement parce que la pêche offre tellement d'attraits à tellement de gens que l'on en discute tant à l'heure actuelle. Je m'accorde humblement un peu de mérite pour cette surabondance, bien que ce soit probablement aux océans que nous devons cette richesse biologique. Le ministre des Pêches et des Océans se fait assaillir de tous côtés par ceux qui veulent participer.

Nous l'avons critiqué la première fois parce qu'il avait décidé de laisser les gros bateaux pêcher dans le Golfe du Saint-Laurent, décision qui était le résultat du conflit entre les intérêts de divers groupes de pêcheurs qui s'arrachent le même poisson. Le député de Gloucester reviendra sur le sujet un peu plus tard. Je soupçonne que toute une série de questions comme celle-là sont encore pendantes. Il a été question des chalutiers congélateurs. Si ces bateaux doivent recevoir des permis supplémentaires et pas les remplaçants, nous voudrions savoir qui obtiendra la nouvelle émission de permis. Si les permis vont à ceux qui peuvent se les payer parce qu'ils ont déjà de grosses flottes, nous demanderons en vertu de quels critères les permis ont été accordés.

Nous voudrions aussi savoir si le ministre a abandonné la politique de 1977 selon laquelle les détenteurs de permis de pêche ne doivent pas faire en même temps le traitement ou la mise en marché du poisson, la flotte doit être divisée pour créer une clientèle, si je puis parler ainsi des pêcheurs, de propriétaires individuels ou collectifs de bateaux pendant que d'autres s'occupent du traitement et de la mise en marché.

Quand je détenais ce portefeuille, j'en suis venu à la conclusion qu'en permettant aux gros chalutiers de transférer les dépenses autres que celles de la pêche, on créait une concurrence injuste pour de nombreux propriétaires de petits bateaux.

Dans un débat sur la prochaine émission de permis, je voudrais bien que le ministre dise ce qu'il pense d'une suggestion que j'ai faite et que le premier ministre de Terre-Neuve a approuvée publiquement à une conférence fédérale-provinciale. C'était un fait notoire que les nouveaux permis ou le nombre accru de permis ne devaient pas être délivrés à ceux qui en avaient déjà, mais qu'il fallait les remettre à un consortium. Ce consortium serait une compagnie au sein de laquelle les conditionneurs actuels et les pêcheurs seraient représentés et où ils pourraient se faire entendre. Les pêcheurs voudront assurément se prononcer sur l'attribution de la prochaine série de permis.